Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 139 (2013)
Heft: 12: Bâches publicitaires

Vereinsnachrichten: Pages SIA

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PAGES sia

Pages d'information de la sia - Société suisse des ingénieurs et des architectes

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 1/2013 : RÈGLEMENT SIA 144 APPROUVÉ

Lors de leur première assemblée annuelle, les délégués de la SIA ont approuvé le nouveau règlement SIA 144, ainsi que les révisions des règlements concernant l'affiliation à la Société, sa gouvernance et les sociétés spécialisées de la SIA. Daniele Biaggi a été élu au comité pour succéder à Andreas Bernasconi, qui a été nommé membre d'honneur.

Le 25 mai 2013, les délégués de la SIA ont approuvé la publication du nouveau règlement SIA 144 intitulé *Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture* après la clarification finale de certaines notions. Pour la passation des marchés d'étude, le nouveau règlement SIA 144, qui paraîtra en août, comble une lacune dans la réglementation de la SIA dans la mesure où il balise l'adjudication de prestations, à la différence et en complément des règlements SIA 142 sur les concours et SIA 143 sur les mandats d'étude parallèles, qui sont pour leur part axés sur la recherche de solutions. L'appel d'offres pour des prestations est la forme de mise en concurrence indiquée lorsque la procédure du concours ou du mandat d'études parallèles ne peut être appliquée pour obtenir des prestations dans les domaines de l'architecture et de l'ingénierie, soit des services de nature intellectuelle. Les offres de prestations englobent la compréhension du problème, des précisions sur le candidat mandataire et une offre de prix pour les prestations d'étude. L'objectif du nouveau règlement est d'assurer des procédures d'adjudication loyales et l'affectation judicieuse des deniers publics.

Mise à jour des règlements et politique de normalisation

Dans le domaine des affiliations, la révision statutaire entérinée fin 2012 a déjà supprimé les catégories de membre associé et membre partenaire. Pour compléter les affiliations à titre de membre individuel, membre d'honneur et membre bureau, une nouvelle catégorie a été créée pour les étudiants. Avec d'autres adaptations devenues nécessaires, c'est une des raisons qui a motivé la refonte du règlement R45 relatif aux membres de la SIA. Les délégués en ont approuvé la nouvelle mouture en même temps que la révision du règlement sur les activités (R46) et la mise à jour du règlement de base sur les sociétés spécialisées (R47), qui nécessitaient également des adaptations de détail en vertu des nouveaux statuts. Le règlement sur les activités complète les statuts en définissant précisément les compétences et les devoirs des organes statutaires, tandis que le règlement de base sur les sociétés spécialisées fixe les modalités d'admission de telles sociétés, leur attribution aux groupes professionnels, ainsi que leurs tâches au sein de la SIA.

Enfin, la scission intervenue l'an dernier entre les domaines des normes et des règlements en deux entités distinctes appelait une actualisation de la politique de normalisation de la SIA, que les délégués ont aussi approuvée à l'unanimité. Établie pour une durée de quatre ans, la politique de normalisation de la SIA fixe ce qu'il faut entendre par normes SIA, de quelle manière celles-ci doivent être élaborées et développées, à quels objectifs elles doivent répondre et comment la collection des normes est structurée.

Nouveau membre du comité

C'est par acclamation générale que les délégués ont confirmé Stefan Cadosch à la présidence de la SIA pour les quatre ans à venir, témoignant à la fois de leur estime pour sa personne et pour son action durant ses dix-huit premiers mois à ce poste. Deux années qui ont été marquées par rien moins que la révision des statuts de la Société, la refonte finale de la norme contractuelle SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction* et l'aboutissement des travaux sur le nouveau règlement SIA 144. Sans oublier les festivités organisées pour le 175e anniversaire de la SIA en 2012, ainsi que la campagne en faveur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire au début de cette année – sous une forme qui représente une première dans l'histoire de la SIA –, qui ont également été menées avec succès sous la houlette de Cadosch avec le soutien de ses collègues du comité. Parmi ces derniers, Adrian Altenburger, Andrea Deplazes, Eric Frei, Pius Flury, Daniel Meyer, Valerio Olgiati et Nathalie Rossetti ont à leur tour été réélus par acclamation pour une nouvelle période de quatre ans. Toujours à l'unanimité, les délégués ont désigné Daniele Biaggi comme nouveau membre du comité (voir Tracés 11/2013). Géologue et ingénieur économiste de 50 ans, il y représentera le groupe professionnel Environnement (BGU) à la suite de l'ingénieur forestier Andreas Bernasconi, qui se retirait après dix ans au sein du comité. En remerciement de son important engagement, notamment en qualité de vice-président depuis 2004, les délégués l'ont nommé membre d'honneur de la SIA. Outre Bernasconi, Laurent Vulliet, ingénieur civil à Lausanne, a également quitté le comité où il a siégé comme membre et vice-président depuis 2009. Stefan Cadosch a souligné les mérites des deux membres sortants et exprimé la gratitude que la Société doit à Andreas Bernasconi comme à Laurent Vulliet pour leurs nombreux achèvements à son profit.

Liens vers les documents approuvés
- Règlement relatif aux membres (R45): *www.sia.ch/r45*
- Règlement de base des sociétés spécialisées SIA (R47): *www.sia.ch/r47*
- Politique de normalisation 2013–2016: *www.sia.ch/normalisation*
- Rapport annuel 2012: *www.sia.ch/rapportannuel2012*

Rapport et comptes annuels

Richement illustré et rehaussé de nombreuses citations, photos et éléments graphiques, le rapport annuel 2012 retrace l'année faste du jubilé de la SIA. Présenté aux délégués dans son nouvel habillage, il a été accueilli avec beaucoup

>>>

réno25®

CONSTRUCTION EN BOIS
CHARPENTES
ESCALIERS
TRAVAUX SPECIAUX
FENETRES ANCIENNES
FENETRES CONTEMPORAINES
FACADES
RENO 25
MENUISERIE AGENCEMENT
MENUISERIE DECORATION
MENUISERIE DE JARDIN
PARQUETS

Votre partenaire pour la fenêtre - réno25

andré sa

Tél. 021 800 93 07 Fax 021 800 93 19
www.reno25.ch

www.theoreme.ch

lista office LO

STRUCTURE 17
DESIGN D'INTÉRIEUR

RUE DU VIEUX-BILLARD 3A
1205 GENÈVE
T 022 807 12 70

WWW.STRUCTURE17.CH

Le système Qub de Lista
La flexibilité de Lista QUB procède d'un design à la fois simple et logique. Combinables à volonté, les modules structurent au mieux les espaces et créent une architecture de bureaux à la mesure de notre époque.

d'enthousiasme. Ils ont de même approuvé la bonne tenue des comptes 2012, qui bouclent sur un solde positif de quelque 1500 francs pour un chiffre d'affaires de 12.307 mio. Sans modification par rapport à l'exercice 2011, la SIA dispose toujours de confortables réserves à hauteur de 5,2 millions de francs.

Thomas Müller, responsable Communication SIA, thomas.mueller@sia.ch

SÉANCE 2/2013 DE LA ZN

Réunie le 4 juin 2013, la commission centrale des normes a donné son imprimatur à six normes, lancé quatre projets et favorablement pris connaissance de deux propositions. Les publications approuvées peuvent faire l'objet d'un recours auprès du comité jusqu'au 7 juillet 2013.

- Publications approuvées : l'imprimatur a été délivré aux quatre normes de structures SIA 260 *Bases pour l'élaboration des projets de structures porteuses*, SIA 262/1 *Construction en béton - Spécifications complémentaires*, SIA 267 *Géotechnique* et SIA 267/1 *Géotechnique - Spécifications complémentaires*. Pour la norme de base en particulier, la commission a questionné la portée d'une multiplication des prescriptions, conventions et planifications de détail et convenu de poursuivre ce débat lors du séminaire commun avec son homologue des règlements fixé en septembre. La nouvelle norme SIA 312 *Toiture végétalisée* et sa correspondante SIA 118/312 *Conditions générales pour toiture végétalisée* ont été soustraites au domaine étanchéité pour être réattribuées à celui du bâtiment (travaux de jardinage). Après une brève discussion sur les liens entre équipements solaires et espaces verts, la publication de ces deux normes a également été approuvée.
- Projets lancés : le démarrage de tous les travaux de révision prévus n'a soulevé aucune objection. En revanche, le lancement d'un projet de norme SIA 311 sur la récolte de bois a suscité un débat. Ce projet introduit en effet un nouveau domaine dans la collection des normes de la SIA et le caractère normatif d'un tel outil n'apparaît pas au premier abord. Ce qui a finalement fait pencher la balance en faveur du projet est qu'il a été présenté par la société spécialisée de la SIA pour la forêt et que de nouveaux domaines ont déjà été abordés avec succès avec l'introduction de l'aménagement du territoire.

Quant aux projets de révision, ils concernent le bâtiment, d'une part avec la norme SIA 241 *Travaux de menuiserie* (1988) et d'autre part avec la série SIA 244 *Pierre artificielle*, SIA 246 *Pierre naturelle* et SIA 248 *Carrelages* (toutes de 2006). Le feu vert a en outre été donné au démarrage de la révision SIA 480 *Calcul de rentabilité pour les investissements dans le bâtiment* (2004). Conformément au vœu de la ZN, la commission prévue pour ce projet a été complétée par des représentants des concepteurs et la discussion qui a suivi a abouti à envisager la révision de la documentation correspondante dans la foulée (D 0199 – Leitfaden zur Anwendung der Norm SIA 480).

- Propositions : le choix de commencer la révision des normes sur les tunnels par la SIA 197/1 *Projets de tunnels* a été accepté. L'envergure exacte de la révision à engager sera précisée dans le projet de travail. La proposition d'une nouvelle norme bâtiment SIA 325 sur la sécurité des éléments de construction en verre a suscité davantage d'interrogations. La pertinence de la problématique est certes reconnue, mais d'importants travaux préparatoires y ont déjà été consacrés au niveau européen et comme le verre prend toujours plus d'importance comme matériau de structure, des demandes de normalisation émanent aussi du domaine du génie civil. Il s'agira dès lors de délimiter clairement la requête de projet correspondante.

La commission a pris connaissance de la reformulation de la politique de normalisation approuvée par l'assemblée des délégués (voir *www.sia.ch/normalisation*). Enfin, elle a abordé l'attribution interne des normes interdisciplinaires portant sur des objets de société au domaine de compétence de la ZN en vue des décisions finales qu'elle prendra à ce sujet lors de son séminaire des 3 et 4 septembre 2013. *(sia)*

FORMATION DES INGÉNIEURS

Votre avis nous intéresse !

Le Groupe des Ingénieurs de la SIA Vaud lance un sondage auprès des ingénieurs de la construction, dès maintenant et jusqu'au 12 juillet. Thème : la formation des ingénieurs (base et spécialisation).

L'objectif est d'évaluer, auprès des professionnels et des bureaux de Suisse romande, les connaissances et l'appréciation des filières actuelles de formation des ingénieurs. Les informations collectées permettront d'établir un constat de la situation de la profession et d'identifier les besoins ainsi que les possibilités d'optimisation dans les différentes filières. Autant d'éléments qui seront ensuite présentés et discutés avec les acteurs de la formation – hautes écoles en particulier – dans le but d'adapter la formation aux besoins du marché et de pallier à la pénurie de professionnels qualifiés dans le domaine de la construction.

Six minutes chrono : c'est le temps nécessaire pour remplir le sondage en ligne, accessible avec le lien suivant : *http://ita-aites-srv1.epfl.ch/sia/sondage*. Plus le nombre de réponses sera élevé, plus l'analyse sera pertinente. Nous comptons sur chacun d'entre vous et vous remercions d'avance.

Nicole Schick, secrétaire générale de la SIA Vaud

form

La succession d'entreprise
5 septembre 2013, Lausanne, 8h00 – 12h00
Code SE02-13, inscription : *www.sia.ch/form*

La norme SIA 118 dans la pratique
10 et 11 septembre 2013, Genève, 9h00 – 17h30
Code AB66-13, inscription : *www.sia.ch/form*

Bien planifier sa retraite
10 septembre 2013, Lausanne, 17h00 – 19h30
Code PTV10-13, inscription : *www.sia.ch/form*

Leadership en rénovation
13, 18, 19, 27 septembre et 4 octobre 2013, Lausanne, 8h30 – 17h30
Code IEEF05-13, inscription : *www.sia.ch/form*

Gestion du public en forêt
19 septembre 2013, Bâle, 9h30 – 17h00
Code FWL230, inscription : *www.fowala.ch*

CAS - Expertise économique dans l'immobilier
20 septembre 2013 – mi juin 2014, Lausanne
Code CAS, inscription : *http://expertise.epfl.ch*

Etre sa propre marque : Gérer son identité numérique et sa réputation en ligne, les clés du succès
24 septembre 2013, Lausanne, 17h00 – 19h00
Code PB01-13, inscription : *www.sia.ch/form*

Honoraire : mise au point
26 septembre 2013, Lausanne, 17h00 – 19h00
Code LHO11-13, inscription : *www.sia.ch/form*

Gestion de projet pour les architectes et les ingénieurs
30 septembre et 1er octobre 2013, Genève, 9h00 – 17h30
Code PMO11-13, inscription : *www.sia.ch/form*

Le programme SIA-Form du 2e semestre 2013 dans son intégralité peut être consulté sur le site internet : *www.sia.ch/form*

sia